

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021_46 Dénomination de voies

Rapporteur : C. Guéguen

Il est proposé de nommer les voies suivantes :

▪ **Coatroual** :

- Impasse de Coatroual (voie principale au cœur du hameau – VC 615)
- Chemin de Cost er Lann (en direction de l'ouest - VC 332 et CE 11)
- Route de la Pièce aux Lièvres (en direction du nord – VC 616)

- **Coat Coff**
 - Coat Coff Uhel (VC 627 au nord)
 - Coat Coff Izel (Cœur de hameau - VC 10 et 120)

- **La Madeleine**
 - La Madeleine (côté impair) (à l'ouest – VC 6)
 - La Madeleine (côté pair) (VC 102)

- **Kerulo**
 - Kerulo (cœur du hameau – VC 305 côté ouest et CE 10)
 - Route de Kerulo (VC 305 côté est)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 02 et 16 mars 2021 ;

DÉCIDE de dénommer les voies telles que présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 mars 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

